

Le parcours pédagogique de chaque élève :

|            |                         |         |                 |   |
|------------|-------------------------|---------|-----------------|---|
| 1ère étape | Enseignement maternel   | Cycle 1 | 1ère maternelle | Epreuves de fin d'étape de la Ville de Bruxelles      |
|            |                         |         | 2ème maternelle |   |
|            |                         | Cycle 2 | 3ème maternelle |   |
|            | 1ère primaire           |         |                 |   |
|            | 2ème primaire           |         |                 |   |
| 2ème étape | Enseignement primaire   | Cycle 3 | 3ème primaire   | Epreuves de fin d'étape de la FWB et obtention du CEB |
|            |                         |         | 4ème primaire   |   |
|            |                         | Cycle 4 | 5ème primaire   |   |
|            |                         |         | 6ème primaire   |   |
|            |                         |         |                 |   |
| 3ème étape | Enseignement secondaire | Cycle 5 | 1ère secondaire |   |
|            |                         |         | 2ème secondaire |   |

Le parcours pédagogique est organisé en étapes et en cycles avec la possibilité de bénéficier d'une année complémentaire au sein de chaque étape si les difficultés de l'élève l'y obligent et de manière exceptionnelle. Un programme adapté lui sera alors proposé. Ce programme sera défini en équipe pédagogique, en collaboration avec l'élève, les parents et notre CPMS. Il fait suite au travail de soutien déjà mis en place l'année précédente à cette année complémentaire et pour lequel l'élève, les parents et notre CPMS ont déjà été impliqués à travers le portfolio individuel de chaque élève construit depuis son entrée en maternelle et en évolution jusqu'à la fin de la sixième primaire. Cet outil permet à chaque enfant de mettre en avant ses forces, ses compétences, ses savoirs et ses projets personnels mais aussi de mettre en place, en collaboration avec les enseignants et sa famille, des défis construits en termes de réussite et de stratégies d'apprentissages. Le travail en continuité entre les cycles est aussi renforcé puisque le portfolio accompagne l'enfant à travers toute sa scolarité dans notre école.

Au sein d'un cycle, l'élève garde le même enseignant qui l'évalue régulièrement de manière formative. Des épreuves régulières et définies en équipe sont présentées aux enfants pour évaluer leurs progrès dans chaque domaine déterminé par les Socles de compétences, en lien constant avec des grilles de compétences et de savoirs construites en continuité au sein de notre équipe. A la fin de la première étape, les enfants présentent l'épreuve communale de la Ville de Bruxelles. A la fin de la deuxième étape, ils participent aux épreuves externes communes de la Fédération Wallonie-Bruxelles en vue d'obtenir son premier diplôme, le CEB. Le conseil de classe (constitué de la direction, des titulaires et des maîtres spéciaux), à la fin de chaque année, décide de la suite du parcours pédagogique de l'enfant et fait part de son avis aux parents.

Les enfants s'inscrivent aussi aux épreuves externes non certificatives proposées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces épreuves s'inscrivent dans le cadre de l'évaluation formative.

## La collaboration entre la famille et l'école :

Différents types de réunion sont organisés à l'école :

- Des réunions d'échange entre les enseignants et les parents pour mieux comprendre le fonctionnement de la classe en début d'année scolaire et pour donner des pistes de soutien du travail scolaire à la maison
- Des réunions de communication lors de la présentation du portfolio individuel et du bulletin des progrès en présence de l'élève pour faire le bilan des apprentissages, du niveau de compétences atteint et des progrès effectués (2 fois par an en section maternelle et 3 fois en section primaire)
- Des réunions d'information et de collaboration lorsqu'un élève rencontre une difficulté réunissant la direction, le titulaire et les enseignants qui soutiennent cet élève, les parents et notre CPMS
- des réunions d'informations et d'échanges entre les parents et d'autres personnes représentant l'école ou des associations avec un thème défini
- Des accueils « café » pour des petits moments de détente

Les communications se font via la farde d'avis , le journal de classe ou le site de l'école

Le conseil de participation se réunit deux fois par an. Le rapport d'activités de l'année précédente y est présenté aux parents qui peuvent donner leur avis et émettre des propositions constructives.

Un comité de parents partenaires se réunit une fois par semaine, permet les échanges entre les parents et le conseil de participation et soutient l'école dans ses initiatives ( gestion de la BCD, participation active à nos évènements et à nos projets, accueil des nouvelles familles, ...)

## Le partenariat primaire-secondaire

Dans le cadre du partenariat pédagogique avec l'ensemble des écoles secondaires de la Ville de Bruxelles, notre établissement développe des actions diverses comme des activités en commun (compétitions sportives, cross, ...), l'échange de documents pédagogiques accessibles aux enseignants via le site de l'enseignement de la Ville, des périodes de concertation entre les équipes éducatives qui permettront les échanges de bonnes pratiques pédagogiques mais aussi de définir les compétences attendues dans les diverses disciplines enseignées, des formations d'enseignants en commun, des visites d'élèves de notre école dans les établissements d'enseignement secondaire à l'occasion d'activités culturelles, sportives ou ludiques, la présence ponctuelle d'enseignants d'un niveau dans l'autre lors de séquences d'apprentissage ou de remédiations. Bien d'autres actions pourront être menées en vue de renforcer ce partenariat pédagogique. Ces actions seront alors le fait d'une prise d'initiative ponctuelle par l'une ou l'autre équipe pédagogique concernée.

Ce partenariat est destiné à tisser des liens durables entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire de la Ville de Bruxelles. Il facilite la transition pédagogique pour les élèves et veille à augmenter les chances de réussite des élèves du 1<sup>er</sup> degré des écoles secondaires.